

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par

Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Gaillot, M. Orphelin, M. Taché, M. Villani et M. Nadot

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.